



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Organismes publics

Question écrite n° 39131

Texte de la question

Se referant aux critiques recemment formulees sur le contenu et le montant de contrats conclus entre la presidence du groupe France Television et certains de ses collaborateurs, M. Laurent Dominati demande a M. le ministre delegue au budget s'il ne lui semble pas necessaire de proposer une nouvelle definition des pouvoirs du controle d'Etat aupres des entreprises du secteur audiovisuel public, afin que s'exerce, comme cela devrait etre le cas, une tutelle minimale sur la gestion financiere d'organismes attributaires de deniers publics.

Texte de la réponse

Les missions et pouvoirs du controle d'Etat sont fixes par le decret no 55-733 du 26 mai 1955 modifie portant codification en application de la loi no 55-360 du 3 avril 1955, et aménagement des textes relatifs au controle economique et financier de l'Etat. En son article 10, ce texte, qui s'applique a l'ensemble des entreprises publiques, reconnait aux controleurs d'Etat « tous pouvoirs d'investigation sur pieces et sur place ». A la lumiere de certains faits recents, le Gouvernement a souhaite preciser les modalites d'exercice du controle d'Etat sur les societes publiques du secteur audiovisuel. Un arrete du 26 septembre 1996 relatif aux modalites d'exercice du controle economique et financier de l'Etat sur certaines societes de l'audiovisuel public est venu completer le decret precite. Il prevoit que le controleur d'Etat est destinataire : des evaluations des couts des projets de grille de programmes ; de la situation des effectifs, de la situation de tresorerie, des etats d'execution du budget et des etats periodiques de suivi du cout des grilles de programmes ; des projets de contrats, conventions et marches, ainsi que de leurs avenants, dont le montant depasse un seuil qu'il determine. En outre, sont soumises au visa prealable du controleur d'Etat toutes les decisions portant sur les remunerations (cachets et piges notamment) et indemnites de toute nature superieures a un seuil qu'il fixe.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39131

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2798

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2054